

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada à propos du reportage sur des « belles-mères » au Parti québécois, diffusé au *Téléjournal* du 13 février 2008.

SOMMAIRE

Le plaignant estime que le reportage sur le phénomène des « belles-mères » au Parti québécois, diffusé au *Téléjournal*, le 13 février 2008, vise à discréditer le Parti québécois.

Selon le plaignant, la journaliste a fait un amalgame douteux et tendancieux en mentionnant l'affaire Michaud et en interrogeant le militant péquiste Yves Michaud, car, aux dires du plaignant, cela n'avait rien à voir avec le sujet traité.

Le reportage de Martine Biron portait non seulement sur les « belles-mères » – c'est-à-dire les anciens chefs péquistes qui font la morale à leurs successeurs – mais plus généralement sur les commentaires assassins de péquistes connus à l'endroit de leur chef.

En ce sens, la controverse publique qui a opposé le militant Yves Michaud à son chef Lucien Bouchard n'est pas hors sujet.

Rien ne m'indique que la journaliste a cherché à discréditer les affrontements au Parti québécois. La plainte n'est donc pas fondée.

RÉSUMÉ DE LA PLAINTÉ

Le 15 février 2008, M. François Leduc m'envoie une plainte sur un reportage diffusé deux jours plus tôt au *Téléjournal*, reportage qui s'intéressait au phénomène des « belles-mères » au Parti québécois :

« Je suis estomaqué de constater à quel point Mme Biron a versé dans un amalgame douteux et tendancieux en associant M. Yves Michaud et l'épisode bien connu de la condamnation par l'Assemblée nationale de propos tenus à propos des Juifs par M. Michaud pour alimenter une controverse autour des "belles-mères" alors que cet épisode Michaud-Bouchard n'était en rien pertinent avec la question soulevée par le reportage.

Le fait de provoquer une autre réplique de M. Michaud sur son sempiternel litige avec M. Bouchard et sur sa condamnation par l'Assemblée nationale constitue un montage d'extraits hors propos visiblement utilisés pour discréditer les affrontements au sein du PQ.

Je vous invite à condamner un tel rafistolage indigne des nouvelles de Radio-Canada. »

M^{me} Geneviève Guay, la directrice au traitement des plaintes et affaires générales, Information, a répondu au plaignant le 29 février 2008. Voici l'essentiel de cette réponse :

« (...) Vous contestez les références à M. Yves Michaud dans ce reportage, et vous dites que ce que vous qualifiez d'épisode Michaud - Bouchard "n'était en rien pertinent avec la question soulevée par le reportage".

Nous vous soumettons que ce reportage était présenté dans la suite de la récente controverse dite des "belles-mères", mais il proposait d'élargir l'analyse à l'histoire plus générale des querelles internes publiques au sein du Parti québécois.

Le reportage évoque de nombreux débats internes au PQ. La perspective est historique : On rappelle des remises en question du leadership de René Lévesque, Pierre-Marc Johnson, Jacques Parizeau et Lucien Bouchard. Nous sommes donc déjà au-delà du plus récent événement dit des "belles-mères", portant sur la langue.

Dans ce contexte, nous estimons que la référence à M. Michaud et son intervention dans le reportage sont justifiées.

Le débat l'opposant à l'ancien chef du parti, Lucien Bouchard, et son impact public comptent certes au nombre des querelles internes importantes du Parti Québécois. Voici d'ailleurs l'essentiel du chapitre auquel participe M. Michaud dans le reportage :

Narration : Yves Michaud, l'ami de René Lévesque, le militant de longue date... est d'accord. Il pense que le débat public est sain au PQ.

Question : Est-ce que vous pensez que vous avez déjà été une belle-mère ?

Y. Michaud : non, j'crois pas, j'crois pas...

Narration : Et pourtant... Yves Michaud est un militant très connu. Il est, et a été, de toutes les tribunes. Il a été impliqué de près dans la controverse qui a entouré la démission de Lucien Bouchard.

Y. Michaud : Vous prononcez là un mot que j'abhorre... celui de Lucien Bouchard... il s'est comporté à mon égard de façon malhonnête, vicieuse et à la limite de la prostitution politique....

Narration : C'est aussi ça le parti québécois... des rancunes, essentiellement politiques, mais qui durent."

Nous croyons que cette portion du reportage ajoute à la mise en contexte générale d'un rappel historique, celui d'une certaine propension au Parti Québécois à rendre publiques les querelles internes. Voilà pourquoi nous croyons que la référence à M. Michaud et sa participation au reportage sont pertinentes (...) »

Quelques minutes après avoir pris connaissance de cette réponse, M. Leduc s'est déclaré en désaccord avec M^{me} Guay. Il m'a demandé de réviser le dossier.

LA RÉVISION¹

Le rectificatif

Voici le texte lu par l'animateur du *Téléjournal* le soir du 13 février 2008 pour présenter le reportage de Martine Biron.

« Vous avez peut-être remarqué aujourd'hui cette lettre ouverte de Gérald Larose et d'Yves Michaud sur la question de la langue. Ben ça, c'est un autre exemple illustrant ce phénomène, le phénomène des belles-mères qui est propre au Parti québécois. Ce phénomène, qui fait en sorte que des péquistes connus vont intervenir dans le débat, vont provoquer, vont même semer la bisbille au sein de leurs propres troupes. Pourtant, il y a 10 jours à peine, la chef Pauline Marois lançait un appel à la retenue. En fait, l'histoire du PQ est truffée de commentaires publics, souvent assassins, à l'endroit de ses chefs. Martine Biron et Éric Néron vont nous aider à comprendre cette culture péquiste. »

Deux semaines après la diffusion, la direction de l'Information a émis un rectificatif dans le site Internet <http://www.radio-canada.ca/misesaupoint/>.

Ce rectificatif faisait suite à une autre plainte, cette fois d'un des souverainistes cité dans la présentation, M. Gérald Larose :

« (...) Nous convenons que nous n'aurions pas dû parler de lettre ouverte, puisque les déclarations des MM. Michaud et Larose provenaient d'entrevues accordées au journal La Presse.

Il était aussi erroné d'identifier M. Larose comme Péquiste connu. Voici ce que M. Larose nous a écrit à ce propos le 14 février :

"Je ne suis membre d'aucune formation politique depuis 1973 (35 ans), soit depuis l'acceptation d'un premier mandat syndical." (Gérald Larose)

Pour cette raison, M. Larose nous a également dit qu'il ne considérait pas faire partie du phénomène de "belles-mères" du Parti québécois. Voici ce que nous lui avons répondu à ce sujet :

"Quant à l'expression "belles-mères", nous vous soumettons que le reportage portait sur un phénomène étalé sur plusieurs années. Il est vrai que cette expression consacrée englobe habituellement d'anciens élus et militants.

¹ Annexe I : le mandat de l'ombudsman

Nous sommes conscients que vous avez pris la parole à plusieurs titres qui vous sont personnels et non pas comme membre du Parti Québécois. Pour cette raison, nous comprenons que vous puissiez ne pas vous sentir concerné par les rappels à l'ordre de Mme Marois, comme notre texte pouvait le laisser entendre.

Par ailleurs, vous avez pris la parole publiquement en même temps que de nombreux Péquistes connus et vous jouissez certainement d'une notoriété et d'une influence très importante chez ces même Péquistes. C'est pour cette raison que vous vous êtes retrouvé associé un peu rapidement, ce soir-là, à ce que nous avons qualifié de "phénomène". La télévision nous amène parfois à ces raccourcis un peu rapides. Si cette association vous a semblé offensante, nous en sommes désolés."

Nous tenons à préciser que les deux erreurs reconnues ici ne faisaient pas partie du texte de présentation original de la journaliste Martine Biron. Elles sont dues à une réécriture de la présentation par l'équipe du Téléjournal (...)

La démarche journalistique

La correspondante Martine Biron m'explique que c'est elle qui a proposé un reportage d'actualité sur cette tendance au Parti québécois, à critiquer publiquement les chefs. Un reportage d'actualité est un peu plus long qu'un reportage de nouvelles – entre cinq et 10 minutes généralement – mais ne constitue pas une enquête approfondie. L'idée lui est venue en couvrant Pauline Marois, le 3 février 2008. À ce moment-là, la chef du Parti québécois s'était dite publiquement « tannée » de cette culture de confrontation et de bisbille au Parti québécois. Elle avait dû encaisser les critiques publiques de l'ancien chef péquiste, Bernard Landry, sur ses propositions de réforme scolaire. Elle voulait que cela cesse.

Dans les jours qui ont suivi, Martine Biron a cherché à obtenir une entrevue avec Bernard Landry qui a joué, sans contredit, le rôle de « belle-mère » avec ses successeurs André Boisclair et Pauline Marois. Rappelons que Bernard Landry a tenu André Boisclair publiquement responsable de la chute du Parti québécois dans les intentions de vote peu avant le déclenchement des élections en 2007. L'ex-premier ministre Landry a refusé d'accorder une entrevue à M^{me} Biron.

Mais, dans ce métier, ce n'est pas parce que les acteurs principaux refusent de s'exprimer sur un phénomène controversé qu'on ne fait pas de reportage. Martine Biron a donc persévéré et a choisi d'interroger Yves Michaud sur la question des « belles-mères ».

La journaliste a aussi interrogé deux universitaires afin de fournir quelques pistes pour comprendre pourquoi la dissidence s'exprimait davantage au Parti québécois que dans les autres partis. Le 13 février 2008, une nouvelle chicane publique oppose des souverainistes à Pauline Marois. Les responsables du *Téléjournal* demandent donc à Martine Biron de livrer cette mise en contexte pour le soir même. Le reportage durait cinq minutes et demie.

La journaliste a-t-elle tenté de discréditer le PQ?

Le plaignant estime qu'en interrogeant Yves Michaud et en rappelant le litige qui l'a opposé à Lucien Bouchard, la correspondante fait un amalgame tendancieux et cherche à discréditer le Parti québécois.

M^{me} Biron répond qu'elle trouvait tout à fait approprié d'intégrer Yves Michaud dans ce reportage, car il est un militant de longue date, fort connu au Parti québécois. M. Michaud ne s'est jamais gêné pour exposer publiquement son point de vue, qu'il plaise ou non aux chefs en poste.

Yves Michaud est-il une « belle-mère » au même titre que Bernard Landry ou que Jacques Parizeau? Non. Au Québec, dans la sphère politique, l'expression « belle-mère » fait référence historiquement aux anciens chefs déçus qui sermonnent leurs successeurs. Le journaliste Gilles Lesage, ex-courrier parlementaire pour le quotidien *Le Devoir*, se rappelle que Claude Ryan a utilisé pour la première fois l'expression il y a 27 ans. Le chef du Parti libéral du Québec n'avait pas voulu de son prédécesseur, Robert Bourassa, comme candidat en avril 1981 car Claude Ryan ne voulait « pas de belle-mère dans la maison ». J'ai consulté Gilles Lesage et d'autres journalistes expérimentés; ils réservent le terme « belle-mère » pour les anciens chefs. « C'est une formule très expressive, très imagée », dit M. Lesage, mais elle perd un peu de son sens quand on l'emploie à toutes les sauces pour parler de n'importe quel dissident.

Dans l'introduction du reportage et dans le texte de Martine Biron, l'expression « belles-mères » est donc utilisée dans un sens un peu trop large. La journaliste n'est pas la seule d'ailleurs à interpréter ce mot différemment. En démissionnant, le député Jean-Pierre Charbonneau disait qu'il ne voulait pas jouer à la « belle-mère ». La chroniqueuse Lysiane Gagnon qualifiait en 1998 Jean-Claude Rivest et John Parisella de « belles-mères ».

On peut qualifier M. Michaud de « notable » au Parti québécois; il fut un proche du fondateur du parti, René Lévesque. Il est également associé à l'aile pure et dure du Parti québécois, mais ses propos ne bénéficient pas du poids accordé à ceux des anciens dirigeants.

Toutefois, au delà de cette utilisation discutable de l'expression « belle-mère », le reportage de Martine Biron va au-delà de ce que les anciens chefs disent de leurs successeurs. Dans l'introduction, on parle non seulement de « belles-mères », mais de « l'histoire du Parti québécois, truffée de commentaires assassins sur leurs chefs » et de la culture d'affrontement au Parti québécois. Après avoir rappelé que plusieurs chefs péquistes se sont plaints des chicanes incessantes et publiques au sein de leur parti, la journaliste remonte plus loin dans l'histoire : juste avant le scrutin de 1976, Claude Charron, alors jeune député, a invité René Lévesque à démissionner. M. Charron n'est certes pas, lui non plus, une « belle-mère ».

Yves Michaud, lui, croit que le débat public est sain au Parti québécois. Ce débat, dit-il dans le reportage, s'explique par le fait qu'il s'agit d'un parti idéologique ayant une mission. Il ajoute qu'il ne se perçoit pas comme une « belle-mère ».

Comme l'affaire Michaud remonte à 2000, Martine Biron a fait relire son texte par des collègues qui ont été témoins de ces événements afin d'éviter les erreurs d'interprétation. Voici la transcription du passage en cause :

Voix de Martine Biron : « Yves Michaud est un militant très connu. Il est, et a été, de toutes les tribunes. Il a été impliqué de près dans la controverse qui a entouré la démission de Lucien Bouchard :

Entrevue d'Yves Michaud : « Il s'est comporté à mon égard de façon malhonnête, vicieuse et à la limite de la prostitution politique. »

Ce jugement tranchant et extrêmement sévère permet surtout à la journaliste de montrer que les rancunes durent longtemps au Parti québécois, ce que confirme l'ex-ministre Louise Beaudoin. L'affaire Michaud n'est évoquée que très brièvement.

Martine Biron ne rappelle même pas la nature des déclarations d'Yves Michaud sur le vote de la communauté juive, ni la motion de blâme à son endroit de l'Assemblée nationale.

Au sein du Parti québécois, je ne me rappelle pas avoir entendu d'autres militants exprimer publiquement, de façon aussi viscérale, leur haine envers l'un de leur chef. M. Michaud est donc un peu exceptionnel. Mais Martine Biron ne dit pas dans son reportage que le cas d'Yves Michaud est représentatif de tous les autres affrontements. Elle essaie surtout de démontrer qu'il y a des rancunes tenaces dans ce parti. Il y a, sans doute, encore bon nombre de militants péquistes purs et durs qui croient que Jacques Parizeau et Yves Michaud ont eu raison de parler du « vote ethnique », et ils en veulent à ceux qui les ont dénoncés, notamment Lucien Bouchard.

En évoquant l'affaire Michaud et en interrogeant ce dernier sur Lucien Bouchard, Martine Biron ne contrevient à aucune *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada. L'affaire Michaud est un fait historique. Ce fut une chicane très publique qui a divisé le parti. En ce sens, rien n'interdisait d'en faire état dans un reportage sur « les commentaires publics, souvent assassins » de péquistes connus à l'endroit de leur chef. Il est évident que la nature même du sujet traité ne présente pas le Parti québécois sous son meilleur jour, mais les journalistes sont justement là pour analyser les forces et les faiblesses des institutions démocratiques, quelles qu'elles soient. La culture péquiste de débats et d'affrontements est un sujet réel d'intérêt public.

L'affaire Michaud est-elle un exemple pertinent pour illustrer les éternelles remises en cause des chefs péquistes? Oui. Bien qu'au départ, ce sont les propos d'Yves Michaud qui ont fait bondir Lucien Bouchard, la réaction du premier ministre est devenue elle-même un sujet de dissension au sein du parti. À défaut d'obtenir des entrevues avec les Landry, Parizeau et Bouchard de ce monde, Martine Biron a livré en peu de temps un reportage d'humeur informatif qui a permis aux téléspectateurs de comprendre que le barrage de critiques auquel M^{me} Marois faisait face, au sein même de son parti, n'avait rien de bien nouveau.

Conclusion

Même si Yves Michaud n'est pas une « belle-mère », la journaliste n'a pas fait d'amalgame tendancieux car son reportage portait plus largement sur les péquistes connus qui s'en prennent à leur chef. Rien ne me laisse croire non plus que ses choix éditoriaux visaient à discréditer les affrontements au sein du Parti québécois.

Par conséquent, la plainte n'est pas fondée.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada
2008-04-04

ANNEXE 1 : Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman, c'est de :

... juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques (NPJ)*, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman.

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est donnée au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.